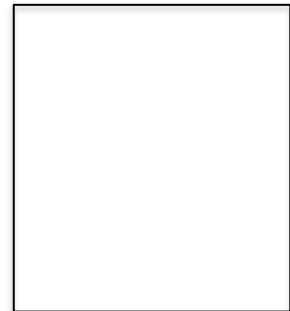




ADHÉSION AU CLUB JEUNES

ARCHITECTE D'INTÉRIEUR, DESIGNER



NOM Prénom
Adresse
Code postal, ville
Tél - Portable
@mail
Site Internet
Date, lieu de naissance

SITUATION PROFESSIONNELLE

A/ Étudiant en architecture d'intérieur

Année :
École :
Adresse :

B/ Jeune diplômé en architecture d'intérieur

Année d'obtention :
Type diplôme :
École :
Adresse :

Le montant de la cotisation de l'adhérent club jeunes est de 25€ pour l'année 2023, défini annuellement par le Conseil et validé en AG

Date :

Signatures :

Le président régional

L'adhérent

L'adhérent « club jeunes » ne peut en aucun cas utiliser le logo UNAID ou se prévaloir du titre de membre qualifié UNAID sur quelque support que ce soit.
(nous fournir votre cv, copie du diplôme ou équivalence.....)

« Les informations recueillies via les pièces demandées par le président de l'UNAID, responsable de traitement, font l'objet d'un traitement informatique destiné à accepter ou non l'adhésion du candidat à l'UNAID. L'UNAID est destinataire des données. Elles sont conservées de manière informatisée le temps de la relation entre l'adhérent et l'UNAID, c'est-à-dire le temps de l'adhésion au syndicat.

Ces données sont conservées par l'UNAID et ne font l'objet d'aucune transmission d'information à des tiers n'ayant aucun lien avec la réalisation de l'ouvrage.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, au Règlement (UE) 2016/679 au vous bénéficiez d'un droit de suppression, d'accès, de rectification et d'oubli aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à unaid@wanadoo.fr

mise à jour : janvier 2023



Union Nationale des Architectes d'Intérieur, Designers
Syndicat patronal affilié à la Fédération Française du Bâtiment